

Maire

Secrétaire-
trésorière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 8 juin 2021 à 20h00, par visioconférence. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Éric Dufresne et Shawn Campbell, tous formant quorum. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Natacha Gauthier, est aussi présente.

21-06-01

Approbation de la tenue de la séance par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu que le conseil accepte la tenue de la séance de conseil du 8 juin 2021 par visioconférence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-02

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Approbation de la tenue de la séance par téléconférence**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance de mai 2021**
4. **Approbation des comptes payés et à payer de mai 2021**
5. **Demande de subventions, de commandites et autres demandes**
 - 5.1 Course cycliste Opto-Réseau Ste-Justine-de-Newton
6. **Information générale**
 - 6.1 Vente pour taxes 2020
 - 6.2 Concours Roi du BBQ de Vaudreuil-Soulanges
 - 6.3 Début des travaux sur le 7^e rang
 - 6.4 Internet haute vitesse
7. **Dossiers en cours**
 - 7.1 Adoption du règlement #311-4 modifiant le plan d'urbanisme #311
 - 7.2 Adoption du règlement #314-8 modifiant le règlement de zonage #314
 - 7.3 Avis de motion et adoption du projet de règlement #369 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble
 - 7.4 Avis de motion et adoption du projet de règlement #314-9

Maire

Secrétaire-
trésorière adjointe

modifiant le règlement de zonage #314

7.5 Signature de la convention d'aide financière dans le cadre du programme PAFIRS

7.6 Embauche de moniteurs pour le camp de jour 2021

8. Nouveaux dossiers

8.1 Élections municipales 2021 – Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans ou plus

8.2 Élections municipales 2021 – Vote par correspondance pour les non domiciliés

8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #355-1 sur la gestion contractuelle

8.4 Signature de l'entente de l'ARTM pour l'année 2021

8.5 Demande au MTQ relative au pont du 6^e rang

8.6 Embauche d'un sauveteur pour la piscine municipale 2021

9. Divers

1^o- Achat de pneus pour le véhicule F250

2^o- Appel d'offre pour la vidange collective des fosses septiques 2021

3^o- Embauche de sauveteurs suppléants

10. Réponses aux questions des citoyens

11. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-03

Approbation du procès-verbal de la séance de mai 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mai 2021 et approuvées par le conseil municipal.

Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

21-06-04

Approbation des comptes payés et à payer de mai 2021

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2021-06-08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-05

Course cycliste Opto-Réseau Ste-Justine-de-Newton

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-05 de la séance ordinaire du 9 mars 2021 du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

Maire

Secrétaire-
trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le Club cycliste ZVP-Opto Réseau, organisme affilié au Centre Multisports situé à Vaudreuil-Dorion, désire reporter au 26 juin 2021 la course cycliste inter-provinciale sur le territoire de Ste-Justine-de-Newton initialement prévu le 19 juin 2021, afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Justine-de-Newton autorise le Centre Multisports et son club cycliste ZVP-Opto Réseau à tenir son événement sur son territoire le 26 juin 2021;

QUE le conseil accepte de louer le centre communautaire selon le tarif établi au règlement de tarification des services de l'année 2021;

QUE la municipalité pourra, dans la mesure de ses possibilités, prêter certains équipements de sécurité aux organisateurs (cônes orange, barricades, drapeaux, vestes de sécurité).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Points d'information générale

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de mai 2021, soit :

1. Vente pour taxes 2020
2. Concours Roi du BBQ de Vaudreuil-Soulanges
3. Début des travaux sur le 7^e rang
4. Internet haute vitesse

21-06-06 **Adoption du règlement #311-4 modifiant le règlement de plan d'urbanisme #311**

Il est résolu à l'unanimité d'ajourner la réflexion concernant ce dossier afin que le conseil puisse se pencher convenablement sur les projets de réglementation en cours.

21-06-07 **Adoption du règlement #314-8 modifiant le règlement de zonage #314**

Il est résolu à l'unanimité d'ajourner la réflexion concernant ce dossier afin que le conseil puisse se pencher convenablement sur les projets de réglementation en cours.

21-06-08 **Avis de motion et adoption du projet de règlement #369 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble**

Il est résolu à l'unanimité d'ajourner la réflexion concernant ce dossier afin que le conseil puisse se pencher convenablement sur les projets de réglementation en cours.

21-06-09 **Avis de motion et adoption du projet de règlement #314-9 modifiant le règlement de zonage #314**

Il est résolu à l'unanimité d'ajourner la réflexion concernant ce dossier afin que le conseil puisse se pencher convenablement sur les projets de réglementation en cours.

21-06-10 **Signature de la convention d'aide financière dans le cadre du programme PAFIRS**

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-13 de la séance ordinaire du 11 février 2020 du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

Maire

Secrétaire- trésorière adjointe

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce du Gouvernement du Québec reçue le 29 janvier 2021 confirmant une aide financière d'un montant maximal de 62 490\$ pour le projet de réfection de la patinoire extérieure municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à signer une convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) et de procéder aux appels d'offres nécessaires au projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-11 **Embauche de moniteurs pour le camp de jour 2021**

CONSIDÉRANT la démission de l'employé 71-0032;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu d'embaucher M. Samuel Schmidt et Mme Jade Sévigny au poste de moniteur et monitrice pour le camp de jour pour l'année 2021 et d'autoriser la directrice générale adjointe à signer un contrat de travail avec ces deux-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-12 **Élections municipales 2021 – Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus**

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu :

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre

Maire

Secrétaire- trésorière adjointe

2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-13

Élections municipales 2021 – Vote par correspondance pour les personnes non domiciliées

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #355-1 modifiant le règlement #355 sur la gestion contractuelle

Le conseiller Shawn Campbell donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 355-1 modifiant le règlement numéro 355 sur la gestion contractuelle pour y inclure des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

21-06-14

Adoption du projet de règlement #355-1 sur la gestion contractuelle

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

=====

RÈGLEMENT NUMÉRO 355-1

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

=====

ATTENDU QUE le règlement numéro 355 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 12 novembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

Maire

Secrétaire-
trésorière adjointe

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 8 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 : L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

ARTICLE 2 : Le Règlement numéro 355 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

11.3 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation

Maire _____ _____ Secrétaire- trésorière adjointe

des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 11.1 et 11.2 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Maire

Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Dépôt du projet de règlement : 8 juin 2021
Avis de motion : 8 juin 2021
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur du règlement :
Transmission au MAMH :

21-06-15 **Signature de l'entente de l'ARTM pour l'année 2021**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu de procéder au renouvellement de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Cette entente, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 rétroactivement et sera d'une durée d'un an, comprendra le même niveau de service que l'entente 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-16 **Demande au MTQ relative au pont du 6^e rang**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports (MTQ) a procédé à la fermeture préventive du pont du 6^e rang, soit la structure P-07815, en date du 26 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce pont est inscrit à la planification du MTQ, mais n'apparaît pas encore dans sa programmation;

CONSIDÉRANT QUE des études ont été réalisées par le MTQ, des scénarios d'intervention ont été présentés et qu'une solution a été choisie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce pont entraîne un détour pour les usagers de la route et que certains usagers utilisent les entrées privées des citoyens à proximité pour faire demi-tour entraînant ainsi des nuisances pour ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce pont rend les opérations d'entretien de la route estivale et hivernale de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton plus complexes pour ces grosses machineries en termes de virage aux extrémités du pont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu :

DE demander au Ministère des Transports du Québec d'inscrire la structure P-07815 à sa programmation afin de pouvoir procéder à sa réouverture;

DE transmettre la présente résolution à la députée de Soulanges, Mme Marilynne Picard ainsi qu'à la députée de Salaberry-Suroît, Mme Claude DeBellefeuille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire _____
Secrétaire- trésorière adjointe _____

21-06-17 **Embauche d'un sauveteur pour la piscine municipale 2021**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu d'embaucher M. Tristan Sauvé au poste de sauveteur à la piscine municipale pour l'année 2021 et d'autoriser la directrice générale adjointe à signer un contrat de travail avec celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-18 **Achat de pneus pour le véhicule F250**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu de procéder à l'achat de 4 nouveaux pneus pour le véhicule F250 chez Distribution Marleau au coût de 1315.32\$ comprenant les taxes et l'installation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-19 **Appel d'offres pour la vidange collective des fosses septiques 2021**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à procéder à l'appel d'offres pour la vidange collective des fosses septiques pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-20 **Embauche de sauveteurs suppléants**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu d'embaucher M. Robin Ferenc Dubé et M. Joshua Almaleh à titre de sauveteur suppléant à la piscine municipale pour l'année 2021 et d'autoriser la directrice générale adjointe à signer un contrat de travail avec ceux-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Réponses aux questions des citoyens

Les questions reçues avant et/ou pendant la séance portent essentiellement sur :

1. La vitesse des véhicules lourds sur la rue Principale
2. La qualité de service de la Municipalité de Saint-Polycarpe lors de demandes de raccordement
3. Les nuisances découlant des entreprises en bordure de la montée de la Station
4. L'ajournement des points 7.1 à 7.4 du présent ordre du jour

21-06-21 **Levée de la séance**

À vingt et une heure neuf minutes (21h09), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire